



# AGENTS DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

## PARCOURS DE CARRIÈRE DES SPÉCIALISTES

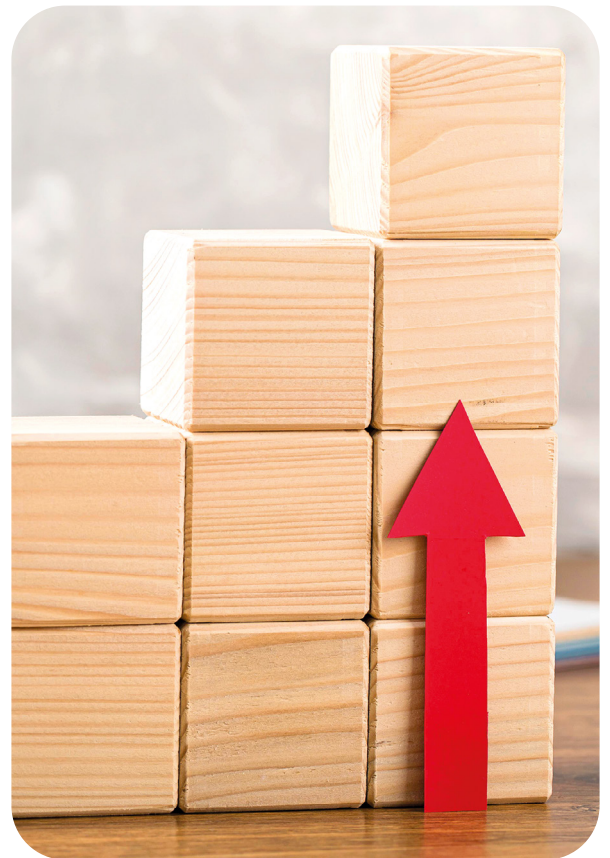
# L'UNSA, FORCE DE PROPOSITIONS

Depuis de nombreuses années, le sujet de la reconnaissance des spécialités anime les débats, mais il n'a jamais été pris au sérieux par la Direction de la sûreté.

À de nombreuses reprises, les agents de la SEF, les moniteurs TIS / TIS / TIP – qu'ils soient de l'UDSUR, parisiens ou provinciaux –, les agents CAPR, les formateurs cyno, les conducteurs de chien « *défense* » et « *détection* », les formateurs drones, etc. ont partagé leur désarroi et actuellement ces derniers partagent leur résignation. Pour l'UNSA, cette reconnaissance passera par une valorisation de leur spécialité ainsi que par un parcours de carrière digne de ce nom.

### À LA SUITE DES ÉCHANGES AVEC NOS ADHÉRENTS ET MILITANTS

L'UNSA-Ferroviaire a rencontré l'entreprise afin de présenter son projet de parcours de carrière pour les spécialités. L'UNSA souhaite tracer un parcours de carrière « *spécialiste* » allant de la classe 2 à la classe 7 pour l'ensemble des spécialités. L'UNSA demande que l'expérimentation de l'examen « *spécialiste* » qu'elle a obtenue pour le PCNS et la cyno soit étendue à l'ensemble des spécialités afin de permettre aux agents d'évoluer vers l'emploi type « *spécialiste sûreté ferroviaire* » qui va de la classe 5 à la classe 7 conformément à sa demande initiale en 2021. ...





L'UNSA-Ferroviaire a demandé que le parcours de carrière pour l'obtention des classes 6 et 7 dit « *spécialiste* » fasse l'objet d'un échange connexe avec le parcours professionnel de l'encadrement. Il existe aujourd'hui des postes de CUO « *spécialiste* » (CUO cyno, CUO SEF, etc.). Ces postes demandent un engagement fort et des connaissances techniques particulières qui doivent être reconnues.

### PRENONS UN EXEMPLE CONCRET AVEC LES MONITEURS TIS / TIR / TIP

L'UNSA-Ferroviaire demande la création d'un emploi repère « *moniteurs TIS / TIR / TIP* » dans l'emploi type « *opérateur de la sûreté ferroviaire* ». L'évolution en classe sera définie par des paliers avec une évaluation des compétences du moniteur par des sachants. Une fois classe 4, l'UNSA-Ferroviaire demande que les moniteurs puissent passer l'examen « *spécialiste* » afin de basculer vers l'emploi type « *spécialiste sûreté ferroviaire* ». Cela permettra aux moniteurs d'évoluer jusqu'à la classe 7 et de tenir des postes en adéquation avec leurs

compétences / connaissances acquises au cours de leur carrière (DPx cellule tip, responsable armement TIS / TIR, responsable opérationnel, etc.). Ce parcours de carrière permet la valorisation de l'engagement des moniteurs au quotidien tout en leur offrant des possibilités d'évolutions concrètes jusqu'à la classe 7 dans une filière technique.

### L'UNSA-FERROVIAIRE SOUHAITE UN PARCOURS DE CARRIÈRE CLAIR ET AMBITIEUX, MAIS ELLE VEUT LAISSER LA POSSIBILITÉ AUX CLASSES 2 ET 3 DE DEVENIR MONITEUR TIS / TIR / TIP.

Même si notre exemple concerne les moniteurs TIS / TIR / TIP, la proposition de l'UNSA s'applique à l'ensemble des spécialités.

### QUE DIT LA DIRECTION ?

La Direction de la sûreté s'inscrit dans l'idée de la création d'un parcours de carrière pour les spécialités, mais pour le moment uniquement jusqu'à la classe 5. Cependant, elle s'engage à étudier notre proposition. La direction est d'accord pour présenter ses travaux sur les parcours de carrière aux organisations syndicales dès le mois de septembre en plus d'étudier la possibilité de valoriser l'augmentation de la charge exceptionnelle de travail des moniteurs effectuant les formations initiales. Pour l'UNSA, la Direction de la sûreté doit être ambitieuse sur les parcours de carrière et la reconnaissance des spécialités.

### QUE RETENIR ?

Pour l'UNSA-Ferroviaire, chaque spécialité mérite d'être reconnue et valorisée. Cette valorisation passe par la création d'un réel parcours de carrière technique. De plus, pour certaines spécialités que nous considérons comme les grands oubliés, il est essentiel de mettre en place une prime de spécialiste (SEF, CAPR, Cyno, etc.).

### EN PARALLÈLE DES SPÉCIALITÉS, L'UNSA A DEMANDÉ AVEC INSISTANCE À LA DIRECTION DE LA SÛRETÉ DE LANCER UN VÉRITABLE TRAVAIL SUR LE PARCOURS DE CARRIÈRE DES AGENTS DE TERRAIN DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE AINSI QUE DE L'ENCADREMENT.